

NOTICE D'INFORMATION

Barenton-Bugny, le 18 avril 2023

Séjour dans les Ardennes Haulmé (08800) Séjour n°FR013616

Cher(e)s adhérent(e)s,

Le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de l'Aisne vous propose un séjour dans les Ardennes du mardi 25 au jeudi 27 juillet 2023 (3 jours, 2 nuits). Ce séjour est ouvert aux adhérent(e)s FFRandonnée titulaires d'une licence en cours de validité pour la saison 2022-2023

Nombre de participants: 40 au minimum - 60 maximum
Les inscriptions seront prises en compte par ordre de réception.

PROGRAMME :

Mardi 25 juillet 2023

- 10h00 : Randonnée de 11 km (400 m de dénivelé).
Rendez-vous à Monthermé. Stationnement Quai Aristide Briant
Pique-nique apporté par vos soins tiré du sac
- Vers 17h00 : Direction Haulmé pour prendre possession de l'hébergement
- 19h00 : Apéritif de plein air.
- 20h00 : Dîner au restaurant.

Mercredi 26 juillet 2023

- Petit-déjeuner apporté par vos soins et pris dans la cuisine de votre chalet.
- Préparation de votre pique-nique apporté par vos soins.
- 8h30 : Départ en voiture pour Vresse-sur-Semois (Belgique). Stationnement rue du Ruisseau.
(Attention : Carte d'identité ou passeport en cours de validité obligatoire pour se rendre en Belgique)
Randonnée de 15 km (350 m de dénivelé)
- 19h00 : Apéritif de plein air
- 20h00 : Dîner au restaurant

Jeudi 27 juillet

- Petit-déjeuner apporté par vos soins et pris dans la cuisine de votre chalet.
- Préparation de votre pique-nique apporté par vos soins.
- Restitution des chalets.
- 9h00 : Départ en voiture pour Hautes-Rivières. Parking au niveau de la mairie.
Randonnée de 13,5 km (400 m de dénivelé).
- Vers 16h00 : Fin de la randonnée et retour dans l'Aisne.

Comité départemental de l'Aisne

1 chemin du pont de la planche 02000 Barenton-Bugny

Tél. 03 23 79 09 35 – e-mail : aisne@frrandonnee.fr - site : www.aisne-rando.com

Comité bénéficiaire de l'immatriculation tourisme de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64 rue du Dessous des Berges 75013 PARIS n°IM075100382

Fédération Française de la Randonnée Pédestre www.frrandonnee.fr

Association reconnue d'utilité publique. Agréée par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative et le Ministère de l'Écologie et du Développement durable.

Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre.

HEBERGEMENT :

Hébergement au Domaine d'Haulmé - 1 route du Domaine 08800 HAULME

Site : <http://www.domainedhaulme.fr/> mail : info@domainedhaulme.fr tél. : +33 7 69 67 27 88

Au cœur des vallées boisées du Parc Naturel Régional des Ardennes, cet écrin de verdure de 21 hectares vous attend pour un dépaysement total. Longé par la rivière Semoy et la piste cyclable Trans-Semoysienne, le Domaine d'Haulmé offre de grands espaces naturels et des accès directs à de nombreux chemins de randonnées à la découverte de la faune et de la flore des environs.

Les hébergements se feront en chalets de 25m² pouvant accueillir 4 personnes et composés comme suit :

- une chambre lit double
- une chambre lits superposés
- Une cuisine équipée (petit réfrigérateur avec congélateur, plaques de cuissons, four, machine à café percolateur, four micro-ondes, vaisselles)
- Un coin repas (table et 4 chaises, banquette avec coffre de rangement)
- Douche et lavabo
- Toilettes séparées
- Terrasse couverte de 4 m² avec une petite table et 2 chaises
- Espace de parking

COUT DU SEJOUR

Le coût du séjour est fixé à **130 €** par personne en chambre double (lit double ou superposés).

Supplément pour chambre individuelle : **60,00 € pour le séjour.**

Ce prix comprend :

- L'hébergement en chambre double (lit double ou superposés)
- Les apéros et dîners des mardi 25 et mercredi 26 juillet 2023.
- L'accompagnement des randonnées.
- La taxe de séjour.
- Le linge de lit fourni à l'arrivée.

Ce prix ne comprend pas :

- Les petits déjeuners et pique-niques du midi (possibilité de commander du pain frais la veille).
- Les dépenses personnelles.
- Le voyage jusqu'à Haulmé et les déplacements sur place basés sur le co-voiturage.
- Les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement).
- Le linge de toilette et le linge de maison (serviettes de toilettes, essuie-main, torchons...).
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme « compris ».

INSCRIPTIONS :

Inscriptions avant le 1^{er} juin 2023 en retournant le bulletin d'inscription dûment complété accompagné d'un chèque couvrant le montant dû pour le séjour, libellé à l'ordre du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de l'Aisne (CDRPA) soit pour rappel :

- 130.00€ par personne en chambre double (mise en banque au 1^{er} juin 2023)
- ou 190.00€ par personne en chambre individuelle (mise en banque au 1^{er} juin 2023).

Ces documents devront être retournés au :

Comité Départemental de Randonnée Pédestre de l'Aisne
1 Chemin du Pont de la Planche
02000 BARENTON-BUGNY

ASSURANCES FACULTATIVES

Vous avez la possibilité de souscrire, lors de l'inscription, aux assurances individuelles facultatives au moyen du bulletin de souscription assurances joint à notre envoi (un bulletin par personne)

Attention : aucune assurance facultative ne pourra être souscrite à posteriori. Règlement au moment de l'inscription. Chèque à faire à part, à l'ordre du Comité de Randonnée de l'Aisne.

FRAIS D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :

En fonction de la date d'annulation, les indemnités forfaitaires suivantes seront retenues :

- Avant le 25 juin 2023: 13% du montant total dû
- Du 26 juin au 09 juillet 2023 : 25 % du montant total dû
- Du 10 au 17 juillet 2023 : 50 % du montant dû
- A partir du 18 juillet 2023 : 100 % du montant dû

Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables à la Permanence du Comité de l'Aisne ou sur le site du Comité : <http://www.aisne-rando.com> (rubrique « séjours et voyages »)

CESSION DU SEJOUR :

Avant le départ, un voyageur peut céder son voyage à un autre participant titulaire d'une licence FFRandonnée valide. Les sommes versées seront remboursées au participant démissionnaire. Cependant la contribution d'Extension Immatriculation Tourisme (2.50€) et les primes d'assurances éventuellement souscrites resteront acquises au Comité. Le participant remplaçant devra remplir aussitôt un bulletin d'inscription en double exemplaire et s'acquitter sans délai du montant du séjour et éventuellement de primes d'assurances facultatives.